COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°10 Jeudi 21 décembre 2017
RELEVE DE DECISIONS
PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 mini
Membres en exercice : 21
Membres présents : 14
Membres votants : 14

Etaient présents :
Membres titulaires
Mesdames: Edith COLLIN, Claude KIENER, Christelle IRMOULI
Messieurs: Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Guy DROCCHI, Luc EVRARD, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Bernard MAETZ, Pascal MOHR, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants
Mesdames : /
Messieurs : /

Excusés :
Mesdames : Mathilde BONJEAN, Camille PERRIOL
Messieurs : Roland BEDEL, Didier GILLES, Patrice FEVE, Bernard ROPP

COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 mini
Membres en exercice : 12
Membres présents : 8
Membres votants : 8

Etaient présents :
Membres titulaires
Mesdames : Edith COLLIN, Christelle IRMOULI
Messieurs : Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Jean Louis THIRIET, Philippe WELSCH

Membres suppléants
Madame : /
Monsieur : /

MEMBRES ASSOCIES
Présents :
Monsieur : Laurent MONBRUN (Sous-préfet)

Excusés :
Mesdames : Martine GIMMILLARO (conseillère départementale), Marie-Aude VISINE (ASP)
Messieurs : David VALENCE (Conseiller Régional)

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres présents.
Il salue la présence de Mr Laurent MONBRUN Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges.
Il accueille les nouveaux membres au sein du comité et leur souhaite un travail sérieux et assidu.

1. Validation du compte rendu précèdent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.
Le compte rendu du comité de programmation n°9 du jeudi 09 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

2. Consultation écrite et Règlement intérieur

a) Consultation écrite

Monsieur Pascal MOHR donne lecture du procès-verbal de la consultation écrite du 28 novembre 2017 portant sur la modification des membres du comité de programmation.
Cette consultation a donné les résultats suivants :
Réponses reçues : Quatre
Réponses positives : Quatre
Les non réponses sont considérées favorables

La nouvelle composition du comité de programmation est approuvée à l'unanimité dans sa totalité avec les modifications soumises à la consultation écrite. (Voir le document fourni en annexe)

b) Règlement intérieur

Induite par la modification des membres du comité de programmation, le règlement doit être modifié pour intégrer la nouvelle liste. Le président du GAL soumet au vote la modification du règlement intérieur.

Vote à l'unanimité

3. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêts et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.
Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faites par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

2.*1 Pré programmation*

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
GAEC Brebis et Cie - Diversification agricole : diversification yaourts de brebis fermiers – **Mme CALAIS**	17,1	Favorable	/
Mr BRESSON - Commercialisation en vente directe aux collectivités – **Romain BRESSON**	17,9	Favorable	/
Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Création d'un pôle apicole sur Senones (Valorisation du bois local) – **Mr PIERRAT et Mme LOPES**	17	Favorable	P. MOHR, B. MAETZ VP CA SDDV
communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Aménagement d'aires d'accueil de camping-cars - **Mr LALEVEE et Mme COIGNUS**	15,9	Favorable	P. MOHR, B. MAETZ VP CA SDDV
PETR du Pays de la DEODATIE - Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement des itinéraires cyclables – **Ph GEORGEL**	18,6	Favorable	G. DROCCHI Presi PETR, P. GEORGEL, P. MOHR, D. HENRY VP PETR

3.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Commune de Champ le Duc	Etude de faisabilité d'aménagement du site du terrain de manœuvre	14,3	15 345,00€	Unanimité
Commune de Ban-de-Sapt	Réhabilitation de deux cellules commerciales	16,1	20 409,21€	Unanimité
PETR du Pays de la Déodatie	Sensibilisation aux enjeux de la Trame Verte et Bleue	15,3	5 104,08€	Unanimité
Commune de Nompatelize	Réalisation d'une fresque de mémoire	14	2 520,00€	Unanimité
PETR du Pays de la Déodatie	Séminaire bois local	16,9	1 974.80€	Unanimité
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Entreprise à vendre / entreprise à acheter	17,1	30 000,00€	Unanimité
PETR du Pays de la Déodatie	Accompagnement du Label Bistrot de Pays	16	8 593,36€	Unanimité

Des fiches spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projet sont établies.

4. Point sur les dossiers inéligibles et les 1ers contacts

Voir tableau joint intitulé « Récapitulatif projets ». C'est un état des lieux depuis le dernier comité de programmation.

A noter que deux dossiers sont inéligibles :

- La Soyotte portée par la communauté d'agglomération, mais initiée par la comcom Fave Meurthe Galilée : absence de délibération avant le projet pour engager le projet et valider le plan de financement.
- MTF SARL, achat d'un bâtiment artisanal : l'achat se fait par l'intermédiaire d'une SCI, structure non éligible à la fiche action.

5. Etat de consommation de l'enveloppe financière et bilan de l'année 2017

Voir le tableau joint en annexe et le bilan 2017.

Cette présentation nécessite une précaution très importante. En effet, cette consommation est basée sur les plans de financement présentés dans les demandes préalables et dans les dossiers de demande d'aide. Les montants peuvent donc :

- d'une part évoluer entre ces deux étapes
- et d'autre part évoluer au moment de l'engagement juridique et le calcul réel de la subvention en fonction des contraintes réglementaires qui peuvent s'appliquer (régimes d'aides d'état,…)

Cela ne correspond donc pas à la consommation réelle et finale de l'enveloppe LEADER.

Néanmoins, certaines fiches action, en projection sur fin décembre, sont déjà consommées. Des questions peuvent déjà se poser :

- Il faudra envisager de ventiler la maquette financière.
- Faut-il ralentir des projets sur les fiches « gourmandes » ?

Monsieur MONBRUN, sous-préfet, intervient pour montrer son étonnement et ses regrets au fait, en particulier, que la fiche n°1 sur le tourisme de mémoire, ne suscite pas plus de projet. Il souhaite que les fonds attribués à cette fiche ne diminuent pas.

Monsieur MOHR précise que la communauté d'agglomération travaille sur une mise en réseau de cette thématique et sur l'émergence de projets.

Après quelques échanges, il ressort une tendance à vouloir freiner les fiches « consommatrices » et mobiliser sur celles qui n'avancent pas.

6. Actualités

Le président informe le comité qu'il a participé au comité régional de suivi des fonds Européens et en a profité pour alerter les autorités (Région) sur les importants retards pris dans le paiement des dossiers et notamment ceux du Pays de la Déodatie impactant considérablement la trésorerie du Pays, mais aussi celle des porteurs de projets.

Le soutien préparatoire (2015) est toujours en cours de saisie OSIRIS par la Région et n'est toujours pas mis en paiement.

Concernant les dossiers 19-2 (porteurs de projets):

- 5 dossiers sont au stade de la signature de la convention juridique
- 7 dossiers sont en passage au comité de programmation
- 4 dossiers « Pays » sont en instruction à la Région
- 14 dossiers de demande d'aide sont en cours de constitution

Plus de questions n'émanent de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 22 h 00.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie
Pascal MOHR

SYNDICAT MIXTE PETR PAYS DE LA DÉODATIE
République Française
Saint-Dié-des-Vosges
Arrêté préfectoral
N° 278/2014
22/12/2014

Groupe d'action locale du PETR du Pays de Déodatie – Maison de la Solidarité – 26, rue d'Amérique - 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
Animation LEADER : Guillaume CORNIL - ☎ : 03.29.56.71.71 - ✉ : gcornil@deodatie.com
Gestion LEADER : Corinne PERRIN - ☎ : 03.29.56.75.17 - ✉ : cperrin@deodatie.com